

## ***Calcul des droits de mutation***

1) Fonds de commerce : (cumuler les tranches)

- De 0 à 23 000 = néant
- De 23 000 à 200 000 = 3% = 5 310 Euros
- Au-delà de 200 000 = 5%

2) SARL :

- 3%

3) SAS :

0, 1%

4) SCI :

Valeur réelle de l'immeuble

Augmenté de la valeur réelle de l'actif (valeur nette comptable)

Diminué des dettes attachées à l'immeuble (pas les comptes courants par ex)